



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES TRANSPORTS  
TERRESTRES ET  
DE LA CIRCULATION  
(DGTTIC)**

**RESTRICTION DE LA CIRCULATION SUR LE BOULEVARD FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY  
(EX VGE) POUR LES ENJINS À DEUX ET TROIS ROUES**

A compter du **15 avril 2025**, la circulation des motos et tricycles sera strictement restreinte sur l'ensemble du boulevard Félix Houphouët-Boigny (anciennement VGE). Cette mesure s'applique sur toute la longueur du boulevard, depuis la descente du pont Félix Houphouët-Boigny, carrefour Aboussouan, jusqu'au carrefour dit "ancien Koumassi".

Toutefois, la traversée du boulevard dans sa largeur reste autorisée aux engins à deux et trois roues, mais uniquement à deux points :

- **Le carrefour Solibra**
- **Le grand carrefour de Koumassi**

Le Ministère des Transports appelle au civisme et à la responsabilité de tous les usagers pour le respect rigoureux de ce nouveau plan de circulation.

**#STOP A L'INCIVISME SUR LA ROUTE**

Fait à Abidjan, le 4 avril 2025

**Le Directeur Général  
Oumar SACKO**